

I – TEMPS D'ÉCHANGES SUR L'ACTUALITÉ DU SYNDICAT

Ce temps est dédié à l'échange sur les dossiers en cours et l'actualité entre les séances.

II – ADMINISTRATION GÉNÉRALE

II.1 Approbation du procès-verbal de la séance du 15 juin 2026

Monsieur le Président demandera à l'assemblée l'approbation du procès-verbal de la séance précédente.

II.2 Comité syndical / Règlement intérieur

Conformément aux articles L.5211-1 et L.2121-8 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Comité Syndical aura à se prononcer sur son règlement intérieur.

Le projet du règlement intérieur est joint à la présente convocation.

III – COMMANDE PUBLIQUE

III.1 Système d'acquisition dynamique de fournitures courantes / Appel d'offres restreint / Achat de camions d'occasion / Lancement de la consultation / Autorisation de signature

Compte tenu des délais de fabrication et des contraintes liées au renouvellement de la flotte poids lourds, Monsieur le Président informera l'assemblée du choix de la procédure retenue et demandera l'autorisation de signer avec les candidats désignés par la Commission d'Appel d'Offres. La quantité maximale de camions est de 3 pour une durée de 4 ans.

III.2 Marché de travaux / Appel d'offres restreint / Conception, réalisation, exploitation et maintenance du pôle énergétique – T13PF002 / Mandataire du groupement TIRU / Avenant n°7

Monsieur le Président demandera à l'assemblée l'autorisation de signer l'avenant n°7 avec le mandataire du groupement TIRU. Le présent avenant a pour objet de préciser les conditions de réception des installations et de démarrage de la TC2, d'entériner la substitution de l'un des titulaires du marché, de modifier les conditions financières relatives à la TC1 afin de tenir compte des circonstances d'imprévision constatées par l'avenant n°6, de modifier la formule de révision suite à la suppression d'un indice.

Le projet d'avenant est joint à la présente convocation.

Cet avenant est soumis à l'avis de la Commission d'appel d'offres du 05 octobre 2026.

III.3 Accord-cadre de prestations de services / Appel d'offres ouvert / Traitement de l'excédent des déchets ménagers – S23AC005 / Titulaire VÉOLIA PROPRETÉ POITOU-CHARENTES / Avenant n°1

III.4 Marché de prestations de services / Appel d'offres ouvert / Traitement des déchets issus des déchetteries – S25PF002 / Lots 1 et 2 / Titulaire VÉOLIA PROPRETÉ POITOU-CHARENTES / Avenant n°1

III.5 Accord-cadre de fournitures courantes / Appel d'offres ouvert / Fourniture et mise en place de bornes d'apport volontaire - F26AC004 / Titulaire SULO France SAS / Avenant n°1

L'indice de révision des prix gazole (1870) a été supprimé, il convient donc d'établir les avenants correspondants aux marchés en cours incluant dans leur formule de révision l'indice gazole.

Monsieur le Président demandera à l'assemblée l'autorisation de signer les différents avenants.

Les projets d'avenants sont joints à la présente convocation.



III.6 Marché de prestations de services / Appel d'offres ouvert / Collecte et transport des déchets ménagers, recyclables et biodéchets sur le territoire sud-ouest – S21PF015 / Titulaire BRANGEON ENVIRONNEMENT SASU / Avenant n°3 / Retire et remplace

III.7 Marché de prestations de services / Appel d'offres ouvert / Collecte des déchets ménagers sur le territoire nord – S22PF016 / Titulaire BRANGEON ENVIRONNEMENT SASU / Avenant n°1 / Retire et remplace

III.8 Marché de prestations de services / Appel d'offres ouvert / Collecte et transport des matériaux en points d'apport volontaire – S22PF019 / Lot n°3 : Déchets ménagers et emballages recyclables / Titulaire PAPREC SUD-OUEST / Avenant n°2 / Retire et remplace

III.9 Marché de prestations de services / Appel d'offres ouvert / Traitement des déchets issus des déchetteries – S25PF002 / lot n°4 : Traitement du bois – secteur est / Titulaire ECO-TRANSFORMATION SAS / Avenant n°1 / Retire et remplace

III.10 Marché de prestations de services / Appel d'offres ouvert / Traitement des déchets issus des déchetteries – S25PF002 / lot n°15 : Accueil, mise à disposition de contenants, chargement, transport et traitement des déchets amiantés et de fibrociments / Titulaire ORTEC SERVICE ENVIRONNEMENT / Avenant n°1 / Retire et remplace

III.11 Marché de prestations de services / Appel d'offres ouvert / Traitement des déchets issus des déchetteries – S25PF002 / Lots 5-6-7 / Titulaire PAPREC SUD-OUEST / Avenant n°1 / Retire et remplace

III.12 Marché de prestations de services / Appel d'offres ouvert / Collecte et transport des matériaux en points d'apport volontaire – S25PF014 / Titulaire PAPREC SUD-OUEST / Avenant n°1 / Retire et remplace

III.13 Marché de prestations de services / Appel d'offres ouvert / Évacuation des déchets issus des déchetteries – S25PF012 / Titulaire ROUVREAU ENVIRONNEMENT SAS / Avenant n°2 / Retire et remplace

III.14 Marché de prestations de services / Appel d'offres ouvert / Traitement des déchets issus des déchetteries – S25PF002 / Lot n°3 : Traitement du bois – secteur nord / Titulaire ROUVREAU ENVIRONNEMENT SAS / Avenant n°1 / Retire et remplace

III.15 Marché de prestations de services / Appel d'offres ouvert / Traitement des déchets issus des déchetteries – S25PF002 / Lot n°14 : Collecte et traitement des déchets dangereux spécifiques / Titulaire SARP SUD-OUEST – AGENCE SNATI / Avenant n°1 / Retire et remplace

III.16 Marché de prestations de services / Appel d'offres ouvert / Traitement des déchets issus des déchetteries – S25PF002 / Lots n° 9 et 10 / Titulaire SAUR SAS / Avenant n°1 / Retire et remplace

III.17 Marché de prestations de services / Appel d'offres ouvert / Traitement des déchets issus des déchetteries – S25PF002 / Lots n°11-12 et 13 / Titulaire SEC TP SAS / Avenant n°1 / Retire et remplace

III.18 Accord-cadre de prestations de services / Appel d'offres ouvert / Transport des déchets vers les centres de traitement – S25 AC005 / Titulaire STGC SAS / Avenant n°1 / Retire et remplace

III.19 Accord-cadre de prestations de services / Appel d'offres ouvert / Traitement de l'excédent des déchets ménagers – S25AC001 / Lots 1 et 2 / Titulaire SUEZ RV SUD-OUEST / Avenant n°1 / Retire et remplace

III.20 Marché de prestations de services / Appel d'offres ouvert / Traitement des déchets issus des déchetteries – S25PF002 / Lot n°8 : Traitement des végétaux / Titulaire VÉOLIA AGRICULTURE France / Avenant n°1 / Retire et remplace

III.22 Accord-cadre de prestations de services / Appel d'offres ouvert / Traitement des biodéchets – secteur nord – S25AC018 / Titulaire VÉOLIA AGRICULTURE France / Avenant n°1 / Retire et remplace

III.22 Marché global de performances / Exploitation d'un site de transit-tri-traitement des déchets – S19MGP003 / Mandataire du groupement VÉOLIA PROPRETÉ POITOU-CHARENTES / Avenant n°3 / Retire et remplace

L'indice de révision des prix gazole (1870) a été supprimé, il convient donc d'établir les avenants correspondants aux marchés en cours incluant dans leur formule de révision l'indice gazole.

Monsieur le Président demandera à l'assemblée l'autorisation de signer les différents avenants.

L'assemblée délibérante a déjà délibéré lors d'un précédent Comité ; cependant, il convient de modifier le mois de référence du nouvel indice.

Une nouvelle délibération sera donc soumise à l'assemblée, retirant et remplaçant celle adoptée lors du Comité syndical du 15 juin 2026.



Les projets d'avenants sont joints à la présente convocation.

III.23 Convention constitutive d'un groupement de revente de matériaux / Lancement de la consultation / Autorisation de signature

La transition vers une économie circulaire et la valorisation optimale des déchets constituent des enjeux majeurs pour notre territoire. A ce titre, la Communauté d'Agglomération de La Rochelle, le syndicat mixte Cyclad, la Communauté d'Agglomération Rochefort Océan, la Communauté d'Agglomération de Royan Atlantique, la Communauté de Communes du Bassin de Marennes et la Communauté de Communes de l'Île d'Oléron souhaitent conclure un groupement de revente de matériaux issus du centre de tri ALTRIANE, afin de :

- ↳ Maximiser la valorisation des matériaux recyclables collectés sur le territoire,
- ↳ Optimiser les revenus liés à la revente de ces matériaux,
- ↳ Renforcer la coopération entre les acteurs locaux,
- ↳ Réduire l'impact environnemental en favorisant le réemploi et le recyclage.

Monsieur le Président demandera au Comité syndical l'autorisation de signer tous les éléments relatifs à cette convention de groupement de revente et de signer tous les documents afférents à ce groupement de revente des matériaux recyclables.

III.24 Accord-cadre de fournitures courantes / Appel d'offres ouvert / Fourniture de conteneurs aériens d'apport volontaire destinés à la collecte des déchets ménagers - F24AC002 / Titulaire CONTENUR SL / Avenant n°3

L'accord-cadre a été notifié au titulaire le 12 avril 2024 pour une durée de 4 ans et pour une quantité maximale de 2 700 conteneurs (toutes capacités confondues). Compte tenu du contexte actuel d'inflation et notamment de la hausse imprévisible des matières premières et donc des surcoûts, et conformément à la circulaire n°6529/SG du 24 avril 2026, Cyclad propose que les prix soient révisés semestriellement.

III.25 Accord-cadre de prestations de services / Appel d'offres ouvert / Collecte et traitement du placoplâtre / Lancement de la consultation / Autorisation de signature

Suite aux modifications des conditions de prise en charge du plâtre dans le cadre de la REP PMCB, un marché doit être lancé pour poursuivre la collecte et le traitement sur les déchetteries.

Monsieur le Président informera l'assemblée du choix de la procédure retenue et demandera l'autorisation de signer avec le candidat désigné par la Commission d'Appel d'Offres. Le montant maximum est de 1 000 000,00 € pour une durée de 4 ans.

IV - FINANCES

IV.1 Décision modificative n°1

Le Comité Syndical sera amené à autoriser Monsieur le Président ou Monsieur le 1^{er} Vice-président à procéder à des réajustements de crédits.

IV.2 Règlement budgétaire et financier / Modifications

Un règlement budgétaire et financier (RBF) a été adopté lors de la séance du 11 juillet 2022 suite au passage à la nomenclature M57 au 1^{er} janvier 2023. Ce règlement fixe le cadre et les principales règles de gestion applicables à la collectivité pour la préparation et l'exécution du budget.

Monsieur le 1^{er} Vice-président proposera au comité syndical de modifier ce règlement suite à la mise en place de la carte achat et au remplacement du compte administratif et du compte de gestion par le compte financier unique.

Un projet de règlement budgétaire et financier est joint à la présente convocation.



IV.3 Admission en non-valeur de créances

Suite à la demande émise par le service de gestion comptable de Ferrières en date du 07 juillet 2026, Monsieur le 1^{er} Vice-président proposera au Comité syndical d'admettre en non-valeur, des créances n'ayant pu faire l'objet de recouvrement après la mise en œuvre de toutes les voies d'exécution.

Cette demande concerne l'admission en non-valeur de 3 titres de recettes émis sur la période de 2024 à 2025, pour un montant total de 3 160,01 €.

V – ÉCONOMIE CIRCULAIRE – ZÉRO DÉCHET

V.1 Convention prêt de matériel

Dans le cadre de son programme de réduction des déchets, Cyclad met à disposition divers matériels.

Le Comité syndical sera amené à valider la nouvelle convention de prêt de matériel, les modalités en cas de non-restitution et dans le cas où ce dernier ne serait pas restitué dans l'état où il a été prêté.

VI – DÉCHETTERIE

VI.1 Règlement intérieur de déchetterie / Modifications

Le règlement intérieur des déchetteries, présent dans toutes les déchetteries du syndicat, reprend les conditions d'accès et fixe les modalités d'accueil, de tri et de sécurité. Le syndicat reçoit de plus en plus de demandes d'usagers qui arrivent au nombre maximum de passages (24). C'est pourquoi, Monsieur le Président proposera à l'assemblée délibérante d'instaurer la possibilité pour les usagers souhaitant créditer des passages supplémentaires sur leur carte, de payer 30 € pour 5 passages supplémentaires.

Le Comité social territorial émettra un avis lors de la séance du 05 octobre 2026.

Le projet de règlement de déchetterie est joint à la présente convocation.

VII - RESSOURCES HUMAINES

VII.1 RIFSEEP / Modifications

Le RIFSEEP est mis en place depuis le 1er janvier 2022 et est régulièrement modifié afin de suivre l'évolution du syndicat.

Monsieur le 4^{ème} Vice-président proposera à l'assemblée de modifier :

- ↳ Les montants plafonds,
- ↳ Préciser le versement des IHTS.

Le Comité social territorial émettra un avis lors de la séance du 05 octobre 2026.

VII.2 Accroissement saisonnier d'activité

L'assemblée délibérante sera amenée à se prononcer sur le recrutement d'agents contractuels pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité.



VIII – POINTS D'INFORMATIONS

VIII.1 Décisions prises depuis le 15 juin 2026

Elles rendent compte des actes pris par le Président, les Vice-présidents ainsi que le Directeur général des services dans le cadre de leurs délégations respectives.

VIII.2 Marchés passés depuis le 15 juin 2026

Il s'agit de rendre compte des marchés passés en procédure adaptée c'est-à-dire en dessous des seuils légaux à savoir :

- De 60 000 € HT à 216 000 € HT pour les fournitures et services
- De 60 000 € HT à 5 404 000 € HT pour les travaux et les contrats de concession

Les dossiers peuvent être consultés au service Administration Générale durant les horaires d'ouverture (lundi / jeudi 8h30/12h30 et 13h30/17h00 ; vendredi 8h30/12h30 et 13h30/16h30) à l'adresse suivante :
Syndicat mixte Cyclad – 1, rue Julia et Maurice Marcou – CS 70019 – 17700 SURGÈRES

